

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2023

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR LA TERRITORIALISATION ET LA FORMATION -
(N° 1768)

AMENDEMENT

N ° AS46

présenté par

M. Garot, M. Clouet, M. Favennec-Bécot , M. Peytavie, M. Nury, M. Maudet, M. Molac,
Mme Batho, M. Kervran, M. Jean-Louis Bricout, Mme Thomin, M. Aviragnet, M. Raux,
M. Delautrette, Mme Jourdan et M. Saulignac

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.